



DEL 25-085

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 04 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 04 novembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L’an deux mille vingt cinq

Le douze novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le :
04 novembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 04 novembre 2025.

EXCUSÉS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian Poirier) Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE)

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nadine JOLU

**OBJET : Enfance-jeunesse : Modification du règlement intérieur de la Ruche
Rapporteur : Mélanie BOCQUENET**

Les effectifs des mercredis loisirs sont à flux tendus depuis la rentrée de septembre 2025. La Ruche propose actuellement 92 places d’accueil le matin et 80 l’après-midi.

Entre 1 et 10 enfants sont sur liste d’attente selon les mercredis.

A la suite de nombreuses annulations de dernières minutes et un délai trop juste (48h) pour pouvoir repêcher de nouvelles familles, il est proposé de modifier le règlement intérieur actuel des mercredis loisirs et de passer le délai d’annulation de 48h à 1 semaine.

Les familles qui annuleront dans la semaine qui précède le mercredi concerné, se verront facturer cette journée.

Par ailleurs, dans le règlement intérieur le contact pour les renseignements et les inscriptions concernant les ateliers de motricité est modifié : c’est Alice FOUQUERAY qui est maintenant référente alors qu’auparavant c’était Delphine FOUQUET.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20251112-2025_85-DE
en date du 18/11/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_85



DEL 25-085

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse,

Le conseil municipal décide de valider les modifications du règlement intérieur la Ruche.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 17 novembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

